

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 24/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à en Irlande , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Irlande: la proposition suivante de voyage est soumise à l'approbation du conseil d'administration :

Date : du 3 au 6 mai 2026

Lieu : Irlande

Participants : trente élèves volontaires des classes préparant au CAP et au bac professionnel et trois accompagnateurs. Le voyage est facultatif.

Budget (cf doc joint) : une participation de 165 euros par famille sera demandée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 24/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 17/11/2025

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 24/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 17/11/2025

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 24/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Breizhachats BOF/ f et lég 4-5g: la signature par le Proviseur de la convention d'adhésion au marché « fourniture de produits laitiers, ovoproduits, fruits et légumes 4ème et 5ème gamme » avec mené par la centrale d'achats régionale Breizh Achats est soumise à l'approbation du conseil d'administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 24/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2026

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 3/11/2025

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2025
Réuni le : 24/11/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV CA 3/11/2025: Le PV du conseil d'administration du 3/11/2025 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clefs de répartition des dépenses

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2025
Réuni le : 24/11/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les clefs de répartition des dépenses ci-jointes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2025
Réuni le : 24/11/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Créances 22CD19S048531-32-33A : à la demande de l'agent comptable et sur certificat d'irrecouvrabilité de l'huissier, l'admission en non valeur suivante est présentée en conseil d'administration : sur les créances 22CD19S048531-32-33 pour un montant total de 388,50 euros (année scolaire 2022-2023)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2025
Réuni le : 24/11/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mise au rebut monobrosses, autolaveuse: Sur rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la mise au rebut pour destruction de deux monobrosses acquises respectivement en 1993 et 1996 et d'une autolaveuse acquise en 2003 sous réserve que la collectivité locale de rattachement ou l'autorité académique ne s'y oppose pas dans le délai imparti.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2025
Réuni le : 24/11/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Vive le pro :la signature par le Proviseur de l'annexe financière 2026 à la convention Vive le pro, convention passée avec le Lycée Emile James, est soumise à l'approbation du Conseil d'administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 24/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Assurance automobiles: la signature par le Proviseur du contrat d'assurance ci-joint est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Ce contrat assure toute la flotte automobile pour un montant annuel de 1121,59 euros. Il est prévu pour une durée d'un an non renouvelable tacitement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2025

Réuni le : 24/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CPP Région/Lycée : la signature par le Proviseur de la convention ci-jointe de coopération public-public pour la réalisation de travaux sur le patrimoine immobilier des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE-lycées) est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Cette convention permet à l'établissement de faire financer par la Région Bretagne des opérations de travaux peu complexes dans la limite de 50 000 euros par an, jusqu'au 31 décembre 2028, sur présentation de projets validés par le service immobilier de la Région Bretagne.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0